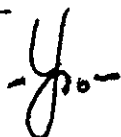


-----  
CABINET  
-----



ARRETE N° 2791 /MIDDLE/CAB  
portant nomination des officiers de la gendarmerie nationale au  
titre de l'année 2023 (2<sup>ème</sup> trimestre 2023).

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;
- Vu la loi n° 5-2022 du 26 janvier 2022 portant rattachement de la gendarmerie nationale au ministère en charge de la sécurité ;
- Vu l'ordonnance n° 5-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement de la gendarmerie nationale ;
- Vu le décret n° 2018-361 du 28 septembre 2018 tel que modifié et complété par le décret n°2021-148 du 13 avril 2021 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;
- Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;
- Vu le décret n° 2022-1931 du 30 décembre 2022 portant inscription au tableau d'avancement des officiers de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

ARRETE :

Article premier : sont nommés à titre définitif pour compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 (2<sup>ème</sup> trimestre 2023)

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- DIRECTIONS GENERALES

Lieutenant	MPANAY	Landry Sylvanot	DGSP
------------	--------	-----------------	------

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

I- GENDARMERIE NATIONALE

A- COMMANDEMENT

a) ETAT-MAJOR

Lieutenant	GAMBOU-BOUSSA NTONONGO	Steive Hazel Calvin	DDT DPF
------------	---------------------------	------------------------	------------

b) CONTROLE SPECIAL

Lieutenant	ELLION	Parfait Magloire	DGASCOM
------------	--------	------------------	---------

B- ECOLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Lieutenant	LOUBAYI GANGA	Sosthène Bruno	EGN
------------	---------------	----------------	-----

C- REGIONS DE GENDARMERIE

Lieutenant	BASSAMIO	Anicet Blaise	RGC
Lieutenant	DIAMESSO	Paule Cisca	RGBZA
Lieutenant	ESSEREKE	Biennu Félicien	RGPNR
Lieutenant	GAMOUKOUBA	Alain Edgard	RGBZV
Lieutenant	LEBO ONTINI	Crépin	RGLIK
Lieutenant	MBOUSSA	Jacques	RGC
Lieutenant	MOUNGONGO NTSALA	Noblesse Estiphin	RGK
Lieutenant	OSSOAY	François	RGND

D- GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Lieutenant

OKOMOU

Roch Guy Serge

GSR

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II- STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- CABINET

a) - DIRECTION NATIONALE DES VOYAGES OFFICIELS

Sous-lieutenant

MORLENDE AYAOGNINGAT

Ange Paterne

DNVO

B- GARDE REPUBLICAINE

Sous-lieutenant

KOUOL

Francois

GR

C- DIRECTIONS GENERALES

Sous-lieutenant

DIMI-NGALA

Armèle

DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

II- GENDARMERIE NATIONALE

A- COMMANDEMENT

a) ETAT-MAJOR

Sous-lieutenant

KODIA DINTE

Kodin Régis Martial

DDTY

b) GROUPE D'ESCADRONS DU GRAND QUARTIER GENERAL

Sous-lieutenant

MPAMBOU MASSOUKOU

Chandrelle

GE-GQG

B- ECOLE DE LA GENDARMERIE

Sous-lieutenant

BITSAMOU

Godefroid

EGN

C- REGIONS DE GENDARMERIE

Sous-lieutenant

ESSOMBO PEAP

Clive Chancel

RGPNR

Sous-lieutenant  
Sous-lieutenant  
Sous-lieutenant  
Sous-lieutenant

KENDOU BALALOUKA  
LONDZI  
NGOKA  
ODESSI

Albert  
Jean Bruno  
Bienvenu  
Constant-Aimé

RGLEK  
RGN  
RGPOOL  
RGLEK

**D- GROUPEMENTS DE GENDARMERIE**

Sous-lieutenant

NDINGA

Gerard

GGF

**Article 2** : Le commandant de la gendarmerie nationale est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2023

  
Raymond Zéphirin MBOULOU